

Le Groupe M2i compte parmi les acteurs de référence en France de la formation IT, Digital et Management avec plus de 2 400 cursus pédagogiques proposés sous toutes les modalités éducatives modernes (classe virtuelle, classe à distance, COOC, présentiel).

Conscient de la responsabilité qui est la nôtre auprès des apprenants accueillis chaque année dans nos centres, nous nous devons de favoriser l'égalité des chances, de promouvoir et respecter la Laïcité de réunir tous nos efforts dans la lutte contre les discriminations, au sein même de nos équipes.

Parce que la Laïcité est une valeur de la République, nous la considérons comme un atout culturel pour l'entreprise. Aussi, les 250 collaborateurs du Groupe M2i, hommes ou femmes, sont issus de toutes origines, de toutes cultures, et de tous milieux sociaux.

Par cette charte, nous confirmons notre volonté de promouvoir et intégrer des valeurs laïques au sein de nos effectifs, il s'agira de respecter et de faire respecter les principes qui sont les nôtres :

Ainsi M2i Formation respecte les engagements suivants :

- 1 Le Code du travail, source fondamentale du droit du travail, recense les obligations ainsi que les droits individuels des salariés.
- 2 La laïcité en entreprise garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet le respect des croyances de chacun sur son lieu de travail, dans le respect de celles d'autrui et de l'ordre public.
- 3 La laïcité en entreprise protège les salariés de tout prosélytisme, de toute pression liée à ses propres convictions et favorise la cohésion dans la vie professionnelle.
- 4 Le Code du travail rappelle les principes de la lutte contre les discriminations et prescrit notamment toute distinction opérée entre personnes physiques à raison de leur origine, de leurs mœurs, de leur appartenance ou de leur non - appartenance à une religion déterminée. (Article 225-1 du Code pénal)
- 5 La laïcité en entreprise garantit l'égalité entre les salariés et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.
- 6 La direction veille au bon fonctionnement de l'entreprise et garantit le principe de neutralité : le personnel ne doit pas manifester ses convictions religieuses dans l'exercice de ses fonctions.
- 7 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables au sein de l'entreprise.
- 8 Sur le lieu de travail, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur de l'entreprise, sont respectueuses de la laïcité.

Toute manifestation ostentatoire de convictions politiques et philosophiques et toute action et comportement prosélytes sont interdits. De plus, le port de tout signe religieux ou tout signe manifestant des convictions personnelles est interdit à tout salarié en contact avec la clientèle.

Le Code du travail implique, par conséquent, le rejet de toutes les violences et discriminations et garantit l'égalité entre les salariés.

Enfin, le groupe M2i s'attache à concilier le bien-être au travail et le respect des valeurs laïques.

Fait à Paris, le 1^{er} juillet 2022

Thuy NGUYEN
Directrice Générale Déléguée

Benjamin ARRAGON
Directeur Juridique et Financier

